

**Avis sur l'avancement de la mise en œuvre des compensations agricoles collectives de la
ZAC de Corbeville**

L'Établissement Public d'Aménagement Paris Saclay, représenté par Mme Sibylle PARANT , présente pour avis devant la CDPENAF l'avancement de la mise en œuvre des compensations agricoles collectives de la ZAC de Corbeville.

Le montant de la compensation retenu lors du passage du dossier en CDPENAF le 15 janvier 2019 s'élève à 990 360 €.

À ce jour, le total des montants engagés par l'EPA Paris-Saclay est de 610 752 € pour une enveloppe restante de 379 608 €.

Le projet de compensation présenté consiste au financement à hauteur de 70 000 € du bâtiment agricole durable de la ferme de Gisy. Il s'agit d'un projet de ferme maraichère porté par la commune de Bièvre.

Les projets de mutualisation du bâtiment sont :

- un espace de stockage (chambre froide) partagé de 10 m² pour des achats groupés de plants avec la ferme des Loges-en Josas et la ferme la Closeraie à Magny-les-Hameaux ;
- un espace atelier et des outils partagés avec le Potager Naturel à Igny ;
- une commercialisation partagée, lors d'événements ponctuels, avec les Ruchers de Lounes et la Ferme des 100 terres ;
- un espace de stockage de 20 m² pour la viande et les plats préparés de la ferme des 100 terres ;

En outre, de par sa nature, ce projet est ouvert à évoluer vers d'autres pistes de mutualisation en fonction des exploitations alentour.

Après délibération et votes exprimés sur les projets présentés, la CDPENAF émet un avis favorable avec les remarques ci-dessous.

La commission :

- conditionne l'obtention de la compensation à la formalisation et des engagements pris avec les autres exploitants agricoles qui souhaitent utiliser le bâtiment, condition essentielle pour garantir le caractère collectif du projet.

Évry-Courcouronnes, le **26 FEV. 2024**

La présidente de la CDPENAF,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mme Marine de TALHOUËT

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>